

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 334**24 mars 2004****SOMMAIRE**

Adapam S.A.H., Luxembourg	16009	Emmetex S.A., Luxembourg	16026
Aidal S.A., Luxembourg	16000	Emmsaha Holding S.A., Luxembourg	15996
Anglo Irish Bank World Derivatives, Sicav, Luxembourg	16028	Erofin S.A., Luxembourg	16002
Aramis Management S.A., Luxembourg	15998	Euron S.A.H., Luxembourg	16026
Archipel Cie, Archipel Compagnie S.A., Luxembourg	16019	Evendine S.A., Luxembourg	16022
Archipel Cie, Archipel Compagnie S.A., Luxembourg	16020	F & I Software S.A., Dippach-Gare	16031
Arelle Holding S.A., Luxembourg	16009	Fairchild Participations S.A., Luxembourg	15996
Arguedas Holding S.A., Luxembourg	15997	Fairchild Participations S.A., Luxembourg	15997
Ariaco Investment S.A., Luxembourg	16009	Feller Consult S.A., Luxembourg	15986
Asyris S.A., Luxembourg	16018	Fineurogest S.A., Luxembourg	16008
Asyris S.A., Luxembourg	16018	Finworldgest S.A., Luxembourg	16008
Axicom S.A., Pétange	16021	Fondation Luxembourg - El Salvador, Mertert	16030
Axicom S.A., Pétange	16022	FSB-Systems S.A., Esch-sur-Alzette	16026
Azur S.C.I., Bettembourg	16028	G.A.F.C., Générale Alimentaire Financière et Commerciale S.A., Luxembourg	15997
BATP S.A., Bereldange	16006	Grandlink Network S.A., Luxembourg	15986
BATP S.A., Bereldange	16007	Hair Finance S.A.H., Luxembourg	16024
Banque Degroof Luxembourg S.A., Luxembourg	15998	Henderson Management S.A., Luxembourg	16013
Banque Degroof Luxembourg S.A., Luxembourg	16010	Henderson Management S.A., Luxembourg	16015
Bearbull (Luxembourg) S.A., Luxembourg	16009	I.D.C. S.A., International Design Concept	16028
Bellinva S.A., Luxembourg	16022	ICG Mezzanine Luxco No 1, S.à r.l., Luxembourg	16031
Besthold S.A.H., Luxembourg	15995	ICG Mezzanine Luxco No 1, S.à r.l., Luxembourg	16031
Besthold S.A.H., Luxembourg	16005	ICG Mezzanine Luxco No 2, S.à r.l., Luxembourg	16032
Braun Marco, S.à r.l., Mertert	16030	ICG Mezzanine Luxco No 2, S.à r.l., Luxembourg	16032
Buchmann Echafaudages, S.à r.l., Schengen	16030	IGNI, Sicav, Luxembourg	16028
Caresan Investissements S.A., Luxembourg	16007	Infralux, S.à r.l., Luxembourg	16016
Cedona S.A., Luxembourg	15986	Infralux, S.à r.l., Luxembourg	16017
Coleen S.A., Luxembourg	16023	Investtours S.A., Luxembourg	16008
Coleen S.A., Luxembourg	16024	Kellerhoff S.A., Luxembourg	16024
Concorp, S.à r.l., Luxembourg	15997	Kurt Beier Luxembourg, S.à r.l., Steinsel	16027
Continentale Immobilière de Développement S.A., Luxembourg	16010	Lauder S.A., Luxembourg	16020
Daillkan S.A.H., Luxembourg	16005	Ligne Rouge, S.à r.l., Luxembourg	16009
Degroof Conseil (Luxembourg) S.A., Luxembourg	15998	Logitrans Europ S.A., Luxembourg	15997
Draper Capital Partners S.A., Luxembourg	15992	Lux Schum S.A., Wormeldange	16000
Draper Capital Partners S.A., Luxembourg	15995	Lux Schum S.A., Wormeldange	16000
DS Lux S.A., Luxembourg	16001	Luxol Investissement S.A.H., Luxembourg	16016
Ecosave Investissements S.A., Luxembourg	16007	Luxol Investissement S.A.H., Luxembourg	16016
		Macchine d'epoca, A.s.b.l., Limpach	16024
		Matrix Investments S.A., Luxembourg	16022
		MB S.A.H., Luxembourg	16011

N.Luxtecnic, S.à r.l., Nouvelle Luxtecnic, Windhof	16027	SRD Steel & Pipe S.A., Betzdorf	16029
Nemesis Télécom S.A., Bigonville.	16002	Superfos Reinsurance S.A., Luxembourg	16007
Oelschläger Properties International S.A., Luxembourg	16020	Switex S.A.H., Luxembourg	15999
Oiseau Noir, S.à r.l., Luxembourg.	16025	Switex S.A.H., Luxembourg	15999
Orco Property Group S.A., Luxembourg.	16015	Teofin S.A., Luxembourg	16011
Primesphère S.A., Luxembourg-Howald	16011	Tiboon S.A., Remerschen	15999
Primesphère S.A., Luxembourg-Howald	16012	Triangle S.A., Luxembourg	16005
Q.N.T. S.A., Luxembourg	15991	Tricat Europe S.A., Luxembourg.	16029
Ramoge S.A., Luxembourg	16022	Tricat Europe S.A., Luxembourg.	16029
Relex S.A., Luxembourg.	16008	Tricat Europe S.A., Luxembourg.	16029
Schroeder & Partners, S.à r.l., Luxembourg.	16005	Vickin S.A.H., Luxembourg	16013
Securicor Services, S.à r.l., Luxembourg	15999	Vickin S.A.H., Luxembourg	16013
Société Financière de Septembre S.A.H., Luxembourg	16001	Vingt-Quatre Investments S.A., Luxembourg	16025
Société Hollando-Suisse de Participation S.A.H., Luxembourg	16001	Welton Sport S.A.H., Luxembourg.	16015
Sorinvest S.A., Luxembourg	16020	World Minerals Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	15987
		World Minerals Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	15991

CEDONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 66.177.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(016069.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

FELLER CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.195.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(016070.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

GRANDLINK NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.348.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 juin 2003 que:

Les actionnaires acceptent la démission de WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes. Par vote spécial, l'Assemblée donne décharge à WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. pour son mandat jusqu'à ce jour.

Les actionnaires décident de nommer la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO, S.à r.l., avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015678.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

WORLD MINERALS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.868.

In the year two thousand and three, on the twenty-third day of December at 04.00 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of WORLD MINERALS LUXEMBOURG, S.à r.l., (the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 33, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on 16 December 2003, in process of registration, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, WORLD MINERALS INTERNATIONAL, INC., a Delaware Corporation, having its principal place of doing business at 130 Castilian Drive, Santa Barbara, California, 93117, United States, and its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, United States, duly represented by Mr Van Hees, Jurist, residing at Messancy, Belgium, and/or Ms Catherine Beaujour, lawyer, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 December 2003, and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 100 (one hundred) shares, representing the whole capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder of the Company has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euros) so as to raise the capital from EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros) to the amount of EUR 12,625.- (twelve thousand six hundred and twenty-five Euros) by the issue of 1 (one) new share of the Company with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euros), and a global share premium of EUR 7,750,275.- (seven million seven hundred fifty thousand and two hundred seventy-five Euros);

2) Subscription and intervention of the contributor and payment of the new share of the Company by a contribution in kind amounting to EUR 7,750,400.- (seven million seven hundred fifty thousand and four hundred Euros) and consisting of 16% of the shares held of CELITE B.V., representing 7 (seven) shares (numbered 34 to 40);

3) Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital by an amount of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 12,625.- (twelve thousand six hundred and twenty-five Euros) by the issuance of one (1) new share, with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euros), and subject to the payment of a share premium amounting to EUR 7,750,275.- (seven million seven hundred fifty thousand and two hundred seventy five Euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in 7 (seven) shares representing 16% of the share capital of CELITE B.V., a company incorporated under the law of the Netherlands (registration number 33296182 R.C. Amsterdam), having its registered office at Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, the Netherlands.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the new share referred to above by WORLD MINERALS INTERNATIONAL, INC.

Subscription - Share premium- Payment.

WORLD MINERALS INTERNATIONAL, INC., through its proxyholder, declares to subscribe the new share. The issuance of this share is also subject to the payment of a share premium amounting to EUR 7,750,275.- (seven million seven hundred fifty thousand and two hundred seventy-five Euros), to be allocated to a distributable item of the balance sheet.

The sole shareholder of the Company declares and acknowledges that the share subscribed as well as the share premium have been fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of an European subsidiary in the meaning of Article 4-2 (capital duty) of the law of December 29th, 1971, as modified by the law of December 3rd, 1986, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contribution made by WORLD MINERALS INTERNATIONAL, INC., against the issuance of 1 (one) share of the Company is composed of 7 (seven) shares, numbered 34 to 40, with a nominal value of EUR 454.- (four hundred fifty-four Euros) of CELITE B.V., a company incorporated under the law of the Netherlands (registration number 33296182 R.C. Amsterdam), having its registered office at Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, the

Netherlands, representing 16 % (sixteen percent) of all its issued shares, this contribution being valued at EUR 7,750,400.- (seven million seven hundred fifty thousand and four hundred Euros).

The contribution described above consists exclusively in 7 (seven) shares of a company having its registered office in a Member State of the European Union (the «Shares»).

The total value of the Shares in the amount of EUR 7,750,400.- (seven million seven hundred fifty thousand and four hundred Euros) is subject to capital duty exemption.

Evaluation

The contribution in kind of the Shares is valued at EUR 7,750,400.- (seven million seven hundred fifty thousand and four hundred Euros).

Such contribution has been valued by the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a document evidencing the current shareholding in CELITE B.V., and attesting the current number of shares contributed and the current ownership by WORLD MINERALS INTERNATIONAL, INC.

Therefore the amount of EUR 7,750,400.- (seven million seven hundred fifty thousand and four hundred Euros) is now at the disposal of the Company.

Effective implementation of the contribution

WORLD MINERALS INTERNATIONAL, INC., sole shareholder and contributor, here represented as stated above, expressly declares that:

- the Shares are in registered form and are fully paid up;
- WORLD MINERALS INTERNATIONAL, INC. is the due owner of the Shares;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand the Shares be transferred to him;
- the Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- the Shares are not the object of a dispute or claim;
- the Shares are legally and conventionally freely transferable, with all the rights attached thereto;
- CELITE B.V., the Shares of which are contributed, is duly created and validly existing under the laws of the Netherlands;
- in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party, all formalities shall be carried out in the United States of America, the Netherlands and in Luxembourg; and
- CELITE B.V. is not involved in court proceedings for the purpose of bankruptcy, liquidation, winding-up of transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to WORLD MINERALS INTERNATIONAL INC., at the date hereof, which could lead to such court proceedings.

The total value of the contribution in kind made by WORLD MINERALS INTERNATIONAL INC., to the Company amounts to EUR 7,750,400.- (seven million seven hundred fifty thousand and four hundred Euros) is allocated as follows:

- EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euros) to the share capital;
- EUR 7,750,275.- (seven million seven hundred fifty thousand and two hundred seventy-five Euros) to a share premium allocated to a distributable item of the balance sheet.

Manager's intervention

Thereupon, intervene:

- a) Mr Bruno van Herpen, type A manager,
- b) Ms Angela Avila, type B manager, and
- c) TMF CORPORATE SERVICES S.A., type B manager,

all represented here by Patrick van Hees, prenamed, by virtue of a proxy which shall remain here annexed and acting in their capacity of managers of the Company.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, personally and severally legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Fixed rate Tax exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg company by contribution in kind consisting of 16% (sixteen percent) of the shares of a company incorporated in the European Union, whereby the Company, as previously acquired 84% (eighty four) of the shares of this European Company, resulting after the contribution in a 100% (one hundred percent) shareholding, therefore such Company will hold in such company more than 65 % of the shares as sole shareholder, the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on the basis of Article 4.2 (four-two) of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital fixed registration tax exemption in such case.

Declaration

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 4.2 of the law of December 29, 1971 in order to obtain a favourable taxation of the contribution in kind and states explicitly that these conditions are fulfilled, on sight of relevant documents, further to the comments and explanations exposed to him and considering the context of such operation.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the elements constituting the contributed property has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,625.- (twelve thousand six hundred and twenty-five Euros), represented by 101 (one hundred and one) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euros).»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about four thousand and five hundred euros. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre, à seize heures,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société WORLD MINERALS LUXEMBOURG, S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du 16 décembre 2003, en cours d'inscription auprès du Registre du commerce et des sociétés à Luxembourg section B, en voie de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique de la société WORLD MINERALS INTERNATIONAL, INC., une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son principal lieu d'activité au 130 Castilian drive, Santa Barbara, California, 93117, Etats-Unis, et son siège social au 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, Etats-Unis, dûment représenté par Mr Van Hees, Juriste, résidant à Messancy, Belgique, et/ou Ms Catherine Beaujour, Juriste, résidant à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 22 décembre 2003, et le nombre de titres qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital, sont représentées à la présente assemblée générale, de telle sorte que l'assemblée valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) pour le porter de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à la somme de EUR 12.625,- (douze mille six cent vingt-cinq Euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle part de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros), et une prime d'émission de EUR 7.750.275,- (sept millions sept cent cinquante mille deux cent soixante-quinze Euros);

2) Souscription et intervention du souscripteur et libération de la nouvelle part sociale de la Société par un apport en nature s'élevant à EUR 7.750.275,- (sept millions sept cent cinquante mille deux cent soixante-quinze Euros) et représentant 16% des parts détenues par CELITE B.V., représentant 7 (sept) parts (numérotées de 34 à 40);

3) Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société pour refléter le nouveau capital social de la Société suite aux résolutions précédentes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital de la Société à concurrence de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) pour le porter de son montant actuel s'élevant à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à la somme de EUR 12.625,- (douze mille six cent vingt-cinq Euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle part de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros), et soumis au paiement d'une prime d'émission s'élevant à EUR 7.750.275,- (sept millions sept cent cinquante mille deux cent soixante-quinze Euros), la totalité étant réglée par un apport en nature consistant en 7 (sept) parts représentant 16% du capital social de CELITE B.V., une société de droit hollandais (enregistrée sous le numéro 33296182 R.C. Amsterdam), ayant son siège social à Locatellikade 1, Parnassustore, 1076 AZ Amsterdam, the Netherlands.

Deuxième résolution

Il est résolu d'admettre la souscription de la nouvelle part ci-dessus mentionnée par WORLD MINERALS INTERNATIONAL, INC.

Souscription - Prime d'émission - Libération

La société WORLD MINERALS INTERNATIONAL, INC., représenté par [], en vertu d'une procuration, déclare souscrire la nouvelle part. L'émission de cette part est aussi soumise au paiement d'une prime d'émission s'élevant à 7.750.275,- (sept millions sept cent cinquante mille deux cent soixante-quinze Euros qui sera affectée à une réserve distribuable.

L'associé unique déclare et acquiesce que la part souscrite ainsi que la prime d'émission ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en des titres d'une filiale européenne au sens de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par la loi du 3 décembre 1986 au sujet de l'exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

L'apport fait par WORLD MINERALS INTERNATIONAL, INC. contre l'émission d'une part de la Société est composé de 7 (sept) parts, numérotées de 34 à 40, ayant une valeur nominale de EUR 454,- (quatre cent cinquante-quatre Euros), détenus par CELITE B.V., une société de droit hollandais (enregistrée sous le numéro 33296182 R.C. Amsterdam), ayant son siège social à Locatellikade 1, Parnassustore, 1076 AZ Amsterdam, the Netherlands, représentant 16% du capital social de CELITE B.V., cet apport étant évalué à EUR 7.750.400,- (sept millions sept cent cinquante mille quatre cents Euros).

L'apport ci-dessus décrit consiste exclusivement en 7 (sept) parts d'une société ayant son siège social dans un état membre de l'Union européenne (les «Parts»).

La valeur totale de ces Parts s'élevant à EUR 7.750.400,- (sept millions sept cent cinquante mille quatre cents Euros) est soumise à l'exonération du droit d'apport.

Evaluation

La valeur totale de ces Parts s'élève à EUR 7.750.400,- (sept millions sept cent cinquante mille quatre cents Euros).

Cet apport a été évalué par les gérants de la Société, aux termes d'une déclaration sur la valeur de l'apport, qui restera annexé au présent contrat afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production d'un document faisant état de la propriété des parts dans CELITE B.V. et attestant du nombre des titres apportés ainsi que l'actuelle propriété des parts.

En conséquence, le montant de EUR 7.750.400,- (sept millions sept cent cinquante mille quatre cents Euros) est à la disposition de la Société.

Implémentation effective de l'apport

WORLD MINERALS INTERNATIONAL, INC., seul associé et apporteur, ici représenté ainsi qu'indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- Les Parts sont dûment enregistrées et entièrement libérées;
- WORLD MINERALS INTERNATIONAL, INC. est le seul propriétaire des Parts;
- Il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel quelqu'un aurait le droit de demander que les Parts lui soient transférées;
- Les Parts sont libres de toutes sûretés ou de tous droits que les tiers pourraient détenir contre elle;
- Les Parts ne font l'objet d'aucune procédure ou contestation;
- Les Parts sont, sur le plan légal et conventionnel, librement transférables avec tous les droits qui y sont attachés;
- CELITE B.V., dont les Parts sont apportées, est une société qui est créée et existe valablement selon le droit hollandais;
- Afin que le transfert des Parts soit dûment formalisé et qu'il soit rendu effectif vis-à-vis des toutes les parties et partout, toutes les formalités seront entreprises aux Etats-Unis, aux Pays-Bas et au Luxembourg; et
- CELITE B.V. ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire, de liquidation, de dissolution concernant ses actifs, et il n'y a aucun élément porté à la connaissance de WORLD MINERALS INTERNATIONAL INC., à ce jour qui pourrait donner lieu à ce type de procédure.

La valeur totale de l'apport en nature fait par WORLD MINERALS INTERNATIONAL INC., à la Société s'élève à EUR 7.750.400,- (sept millions sept cent cinquante mille quatre cents Euros) réparti de la façon suivante:

- EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) au capital social;
- EUR 7.750.275,- (sept millions sept cent cinquante mille deux cent soixante-quinze Euros) à la prime d'émission affectée à une réserve distribuable.

Intervention du gérant

Sont alors intervenus:

- a) Mr Bruno van Herpen, manager de type A,
- b) Ms Angela Avila, manager de type B, et
- c) TMF CORPORATE SERVICES S.A., manager de type B,

ici représentés par Mr van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la Société.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, personnellement et légalement solidairement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, chacun d'eux marque

expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts d'intérêts, et confirme la validité des souscription et libération.

Requête en exonération de droits proportionnels

Compte tenu que la première résolution concerne l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de 16% (seize) des actions d'une société ayant son siège dans l'Union Européenne, la Société ayant déjà acquis précédemment 84% (quatre-vingt-quatre) des parts de la Société Européenne, totalisant ainsi 100% des parts après le présent apport, la Société demande expressément à bénéficier de l'exemption du paiement du pro rata sur la base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par la loi du 3 décembre 1986 qui prévoit l'exemption des droits d'enregistrement dans un tel cas de figure.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions listées à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 nécessaire afin de bénéficier du régime fiscal de faveur pour l'apport en nature et déclare que ces conditions sont remplies au vu des documents et explications à lui fournis.

Ces documents sont considérés comme pertinents au regard de l'apport en nature à réaliser.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital est fixé à EUR 12.625,- (douze mille six cent vingt-cinq Euros), représenté par 101 (cent une) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 79, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

J. Elvinger.

(015461.3/211/286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

WORLD MINERALS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.868.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(015463.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

Q.N.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 90.810.

EXTRAIT

Il résulte d'un conseil d'administration du 12 janvier 2004 que Monsieur Steward Kam-Cheong, administrateur de sociétés demeurant à 35 Val l'Ernz, L-6137 Junglinster a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Eddy Dôme, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016210.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

**DRAPER CAPITAL PARTNERS S.A., Société Anonyme,
(anc. SKYPE TECHNOLOGY S.A.).**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 95.984.

In the year two thousand three, on the thirtieth of December.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SKYPE TECHNOLOGY S.A., a société anonyme, having its registered office at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 95.984, incorporated by deed dated on September 9th 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Modification of the company's name in DRAPER CAPITAL PARTNERS S.A.

2.- Amendment of first article of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

3.- Modification of the purpose of the company, by replacing article three of the articles of incorporation by the following text:

«The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.»

4.- Modification of the management of the company by creating two classes of directors: class «A» directors and class «B» directors.

5.- Amendment of the ninth article and the thirteenth articles of the articles of incorporation in order to reflect such action.

6.-Appointment of three new directors. Discharge to the others.

7.- Appointment of a new statutory auditor, discharge to its predecessor.

8.- Modification of the address of the registered office of the company.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company, in DRAPER CAPITAL PARTNERS S.A.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first article of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of DRAPER CAPITAL PARTNERS S.A. (the «Company»).»

Third resolution

The meeting decides to change the purpose of the company, by replacing article three of the articles of incorporation by the following text:

«The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.»

Fourth resolution

The meeting decides to create two classes of directors: class «A» directors and class «B» directors.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the ninth and thirteenth articles of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors divided into two different classes, named class «A» directors, and class «B» directors, composed of three at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The shareholders may re-elect directors for successive six year terms.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.»

«**Art 13.** The Company shall be bound by the joint signature of one class «A» director, and of one Class «B» director, or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors, providing that such signatory power shall be delegated inclusive of signature of one class «A» director.»

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as new directors:

Class «A» director:

- Mr Howard Hartenbaum, director, residing at 74, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg,

Class «B» directors:

- Mr Mohamed Hedi Mejai, investment Banker, residing at 68, rue Sainte Anne de Baraban, 69003 Lyon (France),

- Mr Jassim Al Hammadi, executive director, residing at Level 41, Emirates towers, Sheikh Zayed Road, Dubai (United Arab Emirates).

The meeting decides to give complete discharge to Mr Mark Tluszcz, Mr Hans-Jürgen Schmitz and Mr Gerard Lopez, as managers of the company. Discharge is given to the resigning managers for the exercise of their mandates.

Seventh resolution

The meeting decides to appoint as new statutory auditor the company CERTIFICA, S.à r.l., with registered office in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

The meeting decides to discharge Deloitte as statutory auditor.

Eighth resolution

The meeting decides that the new address of the registered office of the company will be L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SKYPE TECHNOLOGY S.A., ayant son siège social à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 95.984, constituée suivant acte reçu le 9 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en DRAPER CAPITAL PARTNERS S.A.

2.- Modification afférente de l'article un des statuts.

3.- Modification de l'objet social en remplaçant l'article trois des statuts par le texte suivant:

«La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

4.- Modification de l'administration de la société en créant deux catégories de directeurs: administrateurs de type «A» et administrateurs de type «B».

5.- Modification afférente des articles neuf et treize des statuts.

6.- Nominations de trois nouveaux administrateurs. Décharge à leurs prédécesseurs.

7.- Nomination d'un nouveau réviseur d'entreprise. Décharge à son prédécesseur.

8.- Changement d'adresse du siège social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le nom de la société qui sera désormais DRAPER CAPITAL PARTNERS S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}**. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de SKYPE TECHNOLOGY S.A. (la «Société»).

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social en remplaçant l'article trois des statuts par le texte suivant:

«La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs: administrateurs de type «A» et administrateurs de type «B».

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le neuvième et treizième articles des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 9**. La société sera administrée par un conseil d'administration, divisé en deux catégories, à savoir administrateurs de type A et administrateurs de type B, de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les actionnaires peuvent reconduire les mandats des administrateurs pour des termes successifs de six ans.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.»

«**Art. 13**. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de type «A» et d'un administrateur de type «B» ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, sous la condition que tel pouvoir de signature inclut la signature d'un administrateur de type «A».»

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur de type «A»:

- Mr Howard Hartenbaum, administrateur, demeurant à 74, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg,

Administrateurs de type «B»:

- Mr Mohamed Hedi Mejai, banquier, demeurant à 68, rue Sainte Anne de Baraban, 69003 Lyon (France),

- Mr Jassim Al Hammadi, administrateur exécutif, demeurant à Level 41, Emirates towers, Sheikh Zayed Road, Dubai (Emirats Arabes Unis).

L'assemblée consent pleine et entière décharge à M. Mark Tluszcz, M. Hans-Jürgen Schmitz and M. Gerard Lopez, en tant qu'administrateurs de la Société. L'assemblée consent décharge dans le cadre de leurs fonctions aux administrateurs remplacés tous démissionnaires.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de réviseur d'entreprises en remplacement de DELOITTE, la société CERTIFICA, S.à r.l., ayant son siège social à 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Huitième résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social qui sera désormais fixée au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, vol. 142S, fol. 17, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

J. Elvinger.

(015472.3/211/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

**DRAPER CAPITAL PARTNERS S.A., Société Anonyme,
(anc. SKYPE TECHNOLOGY S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 95.984.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(015474.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

BESTHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.509.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 21 octobre 2003 à 16.00 heures à Luxembourg au siège social

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., Administrateurs et de Monsieur Noël Didier, Commissaire aux Comptes.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016092.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

EMMSAHA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 68.069.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03325, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016121.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

FAIRCHILD PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.317.

L'an deux mille quatre, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, (ci-après «la mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme FAIRCHILD PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 96.317, constituée suivant acte reçu le 30 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1189 du 12 novembre 2003,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 31 décembre 2003; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme FAIRCHILD PARTICIPATIONS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 30 septembre 2003 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication au Mémorial de l'acte constitutif, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 31 décembre 2003 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 969.000,- (neuf cent soixante-neuf mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), par la création et l'émission de 9.690 (neuf mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires et a accepté la souscription des actions nouvelles comme suit:

- Monsieur Georges Cohen, pour 4.845 actions.
- Madame Martine Cohen, pour 4.845 actions.

V.- Que les 9.690 (neuf mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société FAIRCHILD PARTICIPATIONS S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 969.000,- (neuf cent soixante-neuf mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 24, case 3. – Reçu 9.690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

J. Elvinger.

(015970.3/211/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

FAIRCHILD PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 96.317.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(015972.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

ARGUEDAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 68.062.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03320, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016123.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

LOGITRANS EUROP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 88.638.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03328, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(016117.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

G.A.F.C., GENERALE ALIMENTAIRE FINANCIERE ET COMMERCIALE, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 60.222.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03334, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(016114.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

CONCORP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 68, boulevard Napoléon.

R. C. Luxembourg B 86.936.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 février 2004.

Signature.

(016015.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 25.459.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN02625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie certifiée conforme / -

Signature / Signatures

(016098.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.026.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie certifiée conforme / -

Signature / Signatures

(016093.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

ARAMIS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 82.382.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quatre février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, Notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

CDC IXIS CAPITAL MARKETS, ayant son adresse au 47, quai d'Austerlitz, F-75648 Paris Cedex 13, ici représentée par Mademoiselle Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 février 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme ARAMIS MANAGEMENT S.A., dont le siège social est à 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fut constituée par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 15 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 16 juillet 2001, numéro 536.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire à savoir CDC IXIS CAPITAL MARKETS.

- L'actionnaire unique déclare:

- . procéder à la dissolution de la société ARAMIS MANAGEMENT S.A.;
- . avoir connaissance des statuts de la Société et connaître la situation financière de la Société;
- . décharger les administrateurs et le réviseur indépendant de leurs mandats respectifs;
- . qu'il a repris à sa charge l'apurement du passif connu ou inconnu de la Société et devra terminer avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société ARAMIS MANAGEMENT S.A.

Les livres et documents comptables de la société ARAMIS MANAGEMENT S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Lefèvre, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 février 2004, vol. 426, fol. 81, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 2004.

H. Hellinckx.

(015526.3/242/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

TIBOON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 3, Lassrengen.
R. C. Luxembourg B 55.332.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

Signature.

(016044.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

SECURICOR SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 47.459.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(016018.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

SWITEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 9.988.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 10 mai 2002 à 15.00 heures à Luxembourg au 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Bernard Ewen, Madame Denise Vervaeet et LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES, ainsi que du Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre Schill.
- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016103.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

SWITEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 9.988.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 9 mai 2003 à 15.00 heures à Luxembourg, au 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Bernard Ewen, Madame Denise Vervaeet et LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES, ainsi que du Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre Schill.
- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016106.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

LUX SCHUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 111, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 86.699.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 février 2004.

Signature.

(016016.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

LUX SCHUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 111, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 86.699.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 19 décembre 2003

Première résolution

L'assemblée ratifie la nomination de la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l. dont le siège social est établi 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen en tant que commissaire aux comptes, en remplacement de la société LUX-AUDIT S.A. dont le siège social est établi 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg. La FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l. reprend le mandat de son prédécesseur.

Strassen, le 10 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016017.3/578/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

AIDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.508.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois janvier

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AIDAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 8 octobre 1998, publié au Mémorial C Recueil, numéro 896 du 11 décembre 1998. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66.508.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Tom Felgen, avocat, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare

qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie Triolé, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marianne Repplinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la société en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1). Elle appelle à ces fonctions, Monsieur René Faltz, avocat, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Felgen, N. Triolé, M. Replinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 25. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2004.

J. Elvinger.

(015989.3/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

SOCIETE HOLLANDO-SUISSE DE PARTICIPATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 3.557.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03340, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(016107.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

DS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 64.802.

—
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie certifiée conforme / -

Signature / Signatures

(015864.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

SOCIETE FINANCIERE DE SEPTEMBRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 35.866.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

FIDUPAR

Signatures

(016144.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

EROFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 89.769.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2003

Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à I-Vicari (PA), demeurant à L-7396 Hunsdorf, 1, rue de Prettangé, est coopté en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour EROFIN S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016132.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

NEMESIS TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 98.929.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- La société SOFIROM, S.à r.l., avec siège à Rombach, 18, route de Bigonville, ici représentée par son gérant, Monsieur Philippe Bossicard, expert-comptable, demeurant à Bigonville,
- Monsieur Marc Louis, entrepreneur, né le 12 janvier 1954 à Champlon (B), demeurant à B-6971 Champlon, 98, rue Grande.

Ces comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de NEMESIS TELECOM S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Bigonville.

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'étude et la mise en oeuvre de l'ensemble des moyens de télécommunication et de connectivité, tant dans le domaine du secteur privé que public.

Cette notion inclue tous les travaux de bâtiment et génie civil nécessaires à la réalisation des infrastructures, la vente, la location, l'installation et la maintenance de l'ensemble des équipements nécessaires à la réalisation de l'objet de la société.

En général, la société pourra faire toutes opérations ou transactions de nature à promouvoir et faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

- SOFIROM, S.à r.l., préqualifiée:	99 actions
- M. Marc Louis, préqualifié:	1 action
Total:	100 actions

Les actions de la société ont été intégralement libérées en espèces par les associés, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Les actions de la société sont cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. La valeur des actions sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de trente (30) jours par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le dernier jeudi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures, et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années, et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la signature conjointe d'un administrateur et d'un administrateur-délégué qui dispose par là d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

En outre, les comparants ont été informés que la société ne pourra passer des actes de commerce qu'après avoir obtenu les autorisations administratives y relatives.

Ils reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, les comparants déclarent connaître le bénéficiaire réel de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'aucune des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six années:

1) Monsieur Marc Louis, entrepreneur, né à Champlon (B) le 12 janvier 1954, demeurant à B-6971 Champlon, 98, rue Grande,

2) Madame Yvette Adam, sans profession, née le 23 mars 1951 à Libramont (B), demeurant à B-6971 Champlon, 98, rue Grande,

3) Mademoiselle Christine Louis, employée, née le 11 mai 1980 à Libramont (B), demeurant à B-6971 Champlon, 98, rue Grande.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:

Monsieur Philippe Bossicard, expert-comptable, né à Bastogne (B) le 26 juin 1951, demeurant à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

5. Le siège social est fixé à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

6. Monsieur Marc Louis, préqualifié, est nommé administrateur-délégué ayant pouvoir d'engager la société sous sa signature individuelle en toutes circonstances.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants, qui se sont fait connaître du notaire par leurs nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: P. Bossicard, M. Louis, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 19 décembre 2003, vol. 429, fol. 2, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 janvier 2004.

C. Mines.

(014801.3/225/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

TRIANGLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.212.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

FIDUPAR

Signature

(016165.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

DAILKAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 52.759.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

FIDUPAR

Signatures

(016148.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

BESTHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.509.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

FIDUPAR

Signatures

(016146.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

SCHROEDER & PARTNERS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 47.780.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2004.

Signature.

(016196.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

BATP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 74.397.

L'an deux mille quatre, le treize janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BATP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 2 février 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 394 du 2 juin 2000.

Les statuts ont été modifiés sous seing privé (conversion en euros), en date du 26 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 2 novembre 2002, numéro 1573.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Van De Werve De Vorselaer, employé privé, demeurant à Hesperange,

qui désigne comme secrétaire Mme Caroline Meyers, employée privée, demeurant à Contern.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Crefcoeur, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3) Augmentation du capital social à concurrence de treize euros et trente et un cents (13,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

4) Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Bereldange.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize euros et trente et un cents (13,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

Le montant de treize euros et trente et un cents (13,31 EUR) a été payé en espèces par les actionnaires existants au prorata de leurs participations respectives, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Van De Werve De Vorselaer, C. Meyers, A. Crefcoeur, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, vol. 142S, fol. 22, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2004.

G. Lecuit.

(014276.3/220/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

BATP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 74.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2004.

G. Lecuit.

(014279.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

CARESAN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 82.551.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2003

Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, , demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, est coopté en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour CARESAN INVESTISSEMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016134.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

ECOSAVE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 83.694.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2003

Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à I-Vicari (PA), demeurant à L-7396 Hunsdorf, 1, rue de Prettange, est coopté en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour ECOSAVE INVESTISSEMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016136.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

SUPERFOS REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.532.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

(016215.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

FINEUROGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.387.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2003

Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à I-Vicari (PA), demeurant à L-7396 Hunsdorf, 1, rue de Prettange, est coopté en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour FINEUROGEST S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016147.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

FINWORLDGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.389.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2003

Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à I-Vicari (PA), demeurant à L-7396 Hunsdorf, 1, rue de Prettange, est coopté en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour FINWORLDGEST S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016150.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

RELEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.863.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2003 que:

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
 - Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à 24, rue du Docteur Ernest Feltgen, L-7531 Mersch.
- ont été élus administrateurs, en remplacement de Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur Eddy Dôme, démissionnaires. Pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016211.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

INVESTTOURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.893.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Signature.

(016209.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

16009

ARELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 44.313.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Signature.

(016200.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

ARIACO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.727.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

Signature.

(016204.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

LIGNE ROUGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 93.749.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 février 2004 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit, demeurant à B-Fauvillers, et Monsieur David de Marco, directeur, demeurant à L-Stegen, ont été nommés gérants de la société, en remplacement de Monsieur Johan Bojs et Monsieur Arne Jacobsson, démissionnaires, et ce avec effet rétroactif au 28 novembre 2003.

Pleine et entière décharge a été accordée aux gérants démissionnaires pour l'exercice de leur mandat.

Les nouveaux gérants ont été nommés pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016217.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

ADAPAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 51.929.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03317, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016127.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

BEARBULL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 27.528.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. De Bruyne / V. Glavic / Copie certifiée conforme

Président / Administrateur / Signature

(015861.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 25.459.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie certifiée conforme / -

Signature / Signatures

(015863.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

CONTINENTALE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.376.

L'an deux mille quatre, le douze janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CONTINENTALE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 14 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 56 du 26 janvier 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 du 2 mai 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Révocation de deux (2) administrateurs et acceptation de la démission de l'administrateur-délégué;
2. Nomination de deux (2) administrateurs;
3. Autorisation de nommer un (1) administrateur-délégué;
4. Nomination d'un (1) administrateur-délégué;
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il y pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les points indiqués à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer THANELLO INCORPORATED et ULYSS BUSINESS INC. de leur mandat d'administrateur et leur donne quitus pour l'exécution de leur mandat respectif, lesquels avaient été nommés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marcel Dudkiewicz de son mandat d'administrateur-délégué, nommé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2003 et lui donne quitus pour l'exécution de son mandat. Il est cependant noté que Monsieur Marcel Dudkiewicz restera administrateur de la société.

Troisième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Marc Suchait, marchand de biens, demeurant à 101, rue Boileau, F-75016 Paris, né le 13 janvier 1965 à Paris (France), de nationalité française;
- Monsieur Elie Dahan, directeur de société, demeurant à 38, rue Boileau, F-75016 Paris, né le 25 août 1944 à Casablanca (Maroc), de nationalité française.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Marc Suchait, préqualifié.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration dûment représentés ont désigné à l'unanimité et en conformité des pouvoirs leurs conférés par les actionnaires, Monsieur Marc Suchait, préqualifié, comme administrateur-délégué lequel pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Arend, M. Strauss, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, vol. 142S, fol. 22, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

G. Lecuit.

(014281.3/220/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

MB S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.913.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MB S.A.

Signature

(015932.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

TEOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.727.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TEOFIN S.A.

Signature

(015941.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

PRIMESPHERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1508 Luxembourg-Howald, 4, rue Jos Felten.

R. C. Luxembourg B 45.756.

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIMESPHERE S.A., ayant son siège social à L-1508 Luxembourg-Howald, 4, rue Jos Felten, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45.756, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden en date du 12 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 34 du 27 janvier 1994. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire Frank Baden du 27 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil numéro 350 du 14 mai 2001 ainsi que par acte du notaire Frank Baden du 14 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil numéro 1191 du 19 décembre 2001, ainsi que par acte du notaire Joseph Elvinger du 28 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil numéro 1319 du 11 septembre 2002, ainsi que par acte du notaire Joseph Elvinger du 19 juin 2003 au Mémorial C, Recueil numéro 962 du 22 août 2003.

L'assemblée est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Maître Sébastien Binard, avocat à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Suppression de la voix prépondérante du Président du conseil d'administration et modification subséquente de l'article 7 des statuts.

2) Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le quatrième paragraphe de l'article 7 des statuts, de sorte à supprimer la voix prépondérante du Président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Le nouvel article 7 des statuts se lit comme suit:

«La société sera administrée par un conseil d'administration composé de quatre (4) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui n'excédera pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront nommés de la façon suivante:

Tant que le nombre d'Actions B sera égal ou supérieur à 25% de toutes les actions émises, les actionnaires de classe B auront le droit d'être représentés en permanence au conseil d'administration par trois membres. Ces administrateurs sont désignés par administrateurs B. Ils sont élus sur une liste proposée par les actionnaires de classe B à la majorité des votes de tous les actionnaires présents ou représentés. Les membres restants seront élus par l'assemblée générale des actionnaires sur une liste proposée par les actionnaires de classe A à la majorité des votes de tous les actionnaires présents ou représentés (les «Administrateurs A»).

Tant que le nombre d'Actions B sera égal ou supérieur à 5 % mais inférieur à 25 % de toutes les actions émises, les actionnaires de classe B pourront proposer un (1) candidat en vue de leur nomination comme membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion procède à l'élection définitive.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement d'un administrateur, cette vacance sera immédiatement comblée par une personne présentée par les actionnaires de la classe qui avaient proposé la nomination de cet administrateur.

Dans le cas où les actionnaires de classe B ne seraient pas représentés au conseil d'administration tel que prévu ci-dessus, ils seront autorisés à désigner un observateur à tous les conseils d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Binard, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, vol. 19CS, fol. 76, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

J. Elvinger.

(015468.2/211/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

PRIMESPHERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1508 Luxembourg-Howald, 4, rue Jos Felten.

R. C. Luxembourg B 45.756.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(015469.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

VICKIN S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.135.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VICKIN S.A.

Signature

(015933.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

VICKIN S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.135.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VICKIN S.A.

Signature

(015935.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

HENDERSON MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.848.

In the year two thousand four, on the twelfth of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of HENDERSON MANAGEMENT S.A., a société anonyme, having its registered office at 1A, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach (the «Company»), incorporated by a notarial deed on the 30th of May 1985, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, of the 20th of June 1985, number 179. The articles of incorporation were amended for the last time by a notarial deed on the 20th of April 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the 14th of November 2001, number 1006.

The meeting was presided by Ms Lorna Ros, employee, residing in Soetrich (France).

The Chairman appointed as secretary Ms Cécile Bertrand, employee, residing in Halanzy (Belgium).

The meeting appointed as scrutineer Ms Gudrun Siegle, employee, residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled *ne varietur* by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

II. All the shareholders were present or represented and declared to have knowledge of the agenda of the meeting and to waive any and all procedures of convening or others.

III. It appears from the attendance list that all the shares representing the total subscribed capital are duly represented at this meeting and that consequently the meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda, the quorum of shareholders present or represented imposed by law and by the Articles of Incorporation being reached.

IV. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Amendment of the first sentence of Article 4 of the Articles of Incorporation to «The registered office is established in the commune of Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg».

2. Amendment of the last sentence of the third paragraph of Article 15 of the Articles of Incorporation to replace the reference to «HENDERSON ADMINISTRATION GROUP PLC or any subsidiary thereof» with «any associate or affiliate of the Corporation».

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting decides to transfer the registered office of the company from L-5365 Munsbach, 1A Parc d'activité Syrdall to L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

As a consequence, the first paragraph of Article 4 of the Articles has been modified as follows:

«Art. 4. First paragraph.

The registered office is established in the commune of Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg.»

The resolution was adopted by unanimous vote.

Second resolution

The extraordinary general meeting decides to amend the last sentence of the third paragraph of Article 15 of the Articles to read as follows:

«The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving any associate or affiliate of the Corporation, or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.»

The resolution was adopted by unanimous vote.

There being no further item on the agenda the meeting was then adjourned and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le douze janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de HENDERSON MANAGEMENT S.A., une société anonyme ayant son siège social au 1A, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 30 mai 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 20 juin 1985, numéro 179. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 20 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 novembre 2001, numéro 1006.

L'assemblée est présidée par Madame Lorna Ros, employée, demeurant à Soetrich (France),

qui désigne comme secrétaire de l'assemblée Madame Cécile Bertrand, employée, demeurant à Halanzy (Belgique).

L'assemblée a élu comme scrutatrice Madame Gudrun Siegle, employée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'entre eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Cette liste de présence et les procurations demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. Tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour et renoncent à toutes procédures de convocation et autres.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurants à son ordre du jour, étant donné que le quorum d'actionnaires présents ou représentés imposé par la loi et les statuts a été atteint.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit: «Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg.»

2. Modification de la dernière phrase du troisième alinéa de l'article 15 des statuts en remplaçant la référence à «HENDERSON ADMINISTRATION GROUP PLC ou ses filiales ou sociétés affiliées» par «toute société associée ou affiliée à la Société».

Après délibération, le Président de l'Assemblée met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'activité Syrdall à L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 4. Premier alinéa.

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg.»

La résolution est adoptée à l'unanimité des votes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dernière phrase du troisième alinéa de l'article 15 des statuts comme suit:

«Le terme «intérêt personnel» tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société associée ou affiliée à la Société ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal signé par les membres du bureau et le notaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes énoncées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite aux comparants tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: L. Ros, C. Bertrand, G. Siegle, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2004, vol. 881, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(015976.3/239/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

HENDERSON MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.848.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(015978.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

WELTON SPORT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.112.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02802, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

WELTON SPORT S.A.

Signature

(015927.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

ORCO PROPERTY GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 44.996.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 janvier 2004

- M. Pedretti fait part de son départ du groupe tel qu'il l'avait déjà annoncé personnellement aux administrateurs. De même, il démissionne de son poste d'administrateur-délégué tout en restant administrateur de ORCO PROPERTY GROUP. Il démissionne de même de tous ses mandats dans toutes les filiales du groupe avec effet immédiat. Au niveau des filiales luxembourgeoises ceci comprend le mandat d'administrateur dans ORCO HOTEL GROUP S.A. Sa démission est acceptée par le Conseil.

- Le Conseil précise que dans le cadre de son Mandat d'Administrateur-délégué, Monsieur Ott est autorisé sous sa seule signature tel que prévu à l'article 14 des statuts de la société à exécuter tous les actes de gestion journalière. Ceux-ci comprennent explicitement tous les actes nécessaires à l'exécution de l'objet social de la société tel que décrit à l'article 4 des statuts et repris ci-après.

La société a pour objet des acquisitions immobilières en direct, la prise de participations et la mise à disposition de prêts dans les sociétés faisant partie de son groupe. Son activité pourra consister en des investissements en matière immobilière, tels que l'achat, la vente, la construction, la mise en valeur, la gérance et la location d'immeubles ainsi que la promotion immobilière, par elle-même ou par l'intermédiaire de ses filiales.

De même, son activité pourra consister en des investissements en matière hôtelière, tels que l'achat, la vente, la construction, la mise en valeur, la gérance et l'exploitation d'hôtels par elle-même ou par l'intermédiaire de ses filiales.

Elle a également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toutes les entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, faisant ou ne faisant pas partie du groupe, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse, directement ou indirectement, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet.

Elle pourra ainsi jouer un rôle financier, ou mener une action de direction et de gestion au sein des entreprises ou sociétés qu'elle détient.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités décrites ci-dessus et susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

Pour copie conforme

L. Leroi

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01286. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(015501.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

LUXOL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 41.277.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

Signature.

(015524.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

LUXOL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 41.277.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2009:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02582. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(015561.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

INFRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 4, rue de Hesperange.

R. C. Luxembourg B 12.370.

L'an deux mille quatre, le trente janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

a) Madame Odette Schartz, commerçante, née à Luxembourg le 10 janvier 1935, épouse de Monsieur Joseph Lucius, demeurant à L-1871 Luxembourg, 11, rue Pierre Kohner,

détentriche de deux cent quarante-cinq (245) parts sociales,

b) Monsieur Georges Lucius, agent immobilier, né à Luxembourg le 24 octobre 1971, demeurant à L-1871 Luxembourg, 11, rue Pierre Kohner,

détenteur de deux cent cinquante-cinq (255) parts sociales,

agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée INFRALUX, S.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 32, rue d'Anvers, inscrite au R. C. sous le numéro B 12.370, constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo Funck, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 1974, publié au Mémorial C, numéro 210 du 22 octobre 1974 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 1978, publié au Mémorial C, numéro 153 du 18 juillet 1978, en date du 31 juillet 1981, publié au Mémorial C, numéro 245 du 17 novembre 1981, en date du 29 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 250 du 26 juillet 1990 et en date du 5 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 270 du 4 juin 1996,

ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident que la durée de la société sera désormais indéterminée.
En conséquence l'article 2 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 2.** La durée de la société est indéterminée.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1130 Luxembourg, 32, rue d'Anvers, à L-1731 Luxembourg, 4, rue de Hesperange.

Troisième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-).

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32) pour le porter de son montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), par un versement en espèces et sans émission de parts sociales nouvelles. Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Cinquième résolution

Suite aux conversion et augmentation de capital, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.»

Septième résolution

Les associés acceptent la démission de Madame Odette Scharztz, préqualifiée, comme gérante de la société et lui donnent décharge de sa fonction.

Huitième résolution

Les associés confirment comme seul gérant de la société Monsieur Georges Lucius, préqualifié.
Il peut valablement engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Scharztz, J. Lucius, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 5 février 2004, vol. 429, fol. 18, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 février 2004.

A. Weber.

(016097.3/236/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

INFRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 4, rue de Hesperange.

R. C. Luxembourg B 12.370.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(016100.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

**ASYRIS S.A., Société Anonyme,
(anc. BUSINESS AND TECHNOLOGY CONSULTING S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.274.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUSINESS AND TECHNOLOGY CONSULTING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 4 juillet 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1379 du 24 septembre 2002, les statuts ayant été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 28 novembre 2003, en cours de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Deschenaux, consultant, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Renaud Barbier, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Changement de la dénomination de la société en ASYRIS S.A. et modification en conséquence de l'article 1^{er} des statuts.

2) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en ASYRIS S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ASYRIS S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ cinq cents euros (500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Deschenaux, G. Kettel, R. Barbier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, vol. 142S, fol. 33, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

G. Lecuit.

(014497.3/220/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

ASYRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

G. Lecuit.

(014500.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

ARCHIPEL CIE, ARCHIPEL COMPAGNIE, Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg,
R. C. Luxembourg B 97.276.

L'an deux mille quatre, le trois février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARCHIPEL COMPAGNIE en abrégé ARCHIPEL CIE, ayant son siège social à L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 25 novembre 2003, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 97.276,

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Lardy, agent commercial, demeurant à F-57000 Metz, 107, avenue André Malraux, né à Tours (France)

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Torzini, agent commercial, demeurant à F-57710 Bure, 12, rue des Mésanges,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la société, en conséquence l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité, de communication, édition et marketing.

En outre, la société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

2.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence l'article quatre des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité, de communication, édition et marketing.

En outre, la société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.15 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, O. Lardy, E. Torzini, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, vol. 142S, fol. 46, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 février 2004.

P. Decker.

(016168.3/206/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

ARCHIPEL CIE, ARCHIPEL COMPAGNIE, Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 97.276.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 février 2004.

P. Decker.

(016170.3/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

OELSCHLÄGER PROPERTIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.159.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

OELSCHLÄGER PROPERTIES INTERNATIONAL S.A.

Signature

(015923.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

SORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 86.667.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SORINVEST S.A.

Signature

(015921.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

LAUDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 63.131.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LAUDER S.A.

Signature

(015919.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

AXICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 90.048.

L'an deux mille quatre, le trois février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AXICOM S.A., avec siège social à L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange, inscrite au R. C. sous le numéro B 90.048, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1811 du 23 décembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 7 mars 2003, publié au Mémorial C, numéro 441 du 23 avril 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Dupont, administrateur de sociétés, demeurant à Fernelmont (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Beckerich, comptable, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 4. Premier paragraphe.

La société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, tant pour son compte propre que pour compte de tiers ou en participation avec des tiers:

- l'entreprise générale d'électricité du bâtiment et d'électricité industrielle;
- toutes installations et équipements électriques en général, métalliques et non métalliques, installations de climatisations, de conditionnements d'air;
- l'installation de téléphones, télécommandes et réseaux informatiques;
- l'équipement électronique, électro-domestique, domotique;
- l'installation de systèmes de signalisation électrique, dispositifs de sécurité, clôtures et écrans;
- le placement d'enseignes de tous types, et notamment d'enseignes lumineuses.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 4. Premier paragraphe.

La société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, tant pour son compte propre que pour compte de tiers ou en participation avec des tiers:

- l'entreprise générale d'électricité du bâtiment et d'électricité industrielle;
- toutes installations et équipements électriques en général, métalliques et non métalliques, installations de climatisations, de conditionnements d'air;
- l'installation de téléphones, télécommandes et réseaux informatiques;
- l'équipement électronique, électro-domestique, domotique;
- l'installation de systèmes de signalisation électrique, dispositifs de sécurité, clôtures et écrans;
- le placement d'enseignes de tous types, et notamment d'enseignes lumineuses.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Dupont, P. Pierrard, T. Beckerich, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 5 février 2004, vol. 429, fol. 18, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 février 2004.

A. Weber.

(016101.3/236/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

AXICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 90.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(016102.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

MATRIX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.665.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
MATRIX INVESTMENTS S.A.
Signature

(015925.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

BELLINVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.753.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
BELLINVA S.A.
Signature

(015929.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

EVENDINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.658.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EVENDINE S.A.
Signature
Un mandataire

(015939.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

RAMOGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 65.091.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

- Résultats reportés	- 24.231,54 EUR
- Résultat de l'exercice	- 7.316,68 EUR
- Report à nouveau	- 31.548,22 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(015624.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

COLEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 82.157.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COLEEN S.A., avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, inscrite au R. C. sous le numéro B 82.157, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 mai 2001, publié au Mémorial C, numéro 1112 du 5 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à Bergem, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

2) Acceptation des démissions de Monsieur Wolfgang Wormsberg et de Madame Marguerite Ziolo comme administrateurs de la société et décharge leur est donnée de leur fonction.

3) Acceptation de la démission de Madame Françoise Lallemand comme administrateur et administrateur-délégué de la société et décharge lui est donnée de sa fonction.

4) Nomination de Messieurs Remy Levy, Laurent Cohen et Cyril Waserman comme nouveaux administrateurs et nomination de Monsieur Cyril Waserman comme nouvel administrateur-délégué de la société et détermination de la durée de leur mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. Premier alinéa.

Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Madame Marguerite Ziolo et de Monsieur Wolfgang Wormsberg comme administrateurs de la société et leur donne décharge de leur fonction.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Françoise Lallemand comme administrateur et administrateur-délégué de la société et lui donne décharge de sa fonction.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Monsieur Remy Levy, agent commercial, né à Paris (France) le 24 novembre 1979, demeurant à F-75019 Paris, 15-19, rue Henri Ribier;

b) Monsieur Laurent Cohen, agent commercial, né à Paris (France) le 2 octobre 1972, demeurant à F-97440 Saint-Gilles-Les-Bains, 22, Impasse Domaine Elysée;

c) Monsieur Cyril Waserman, agent commercial, né à Paris (France) le 17 novembre 1972, demeurant à F-75017 Paris, 139bis, rue de Saussure.

Monsieur Cyril Waserman est nommé administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Wagner, P. Pierrard, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 3 février 2004, vol. 429, fol. 17, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 février 2004.

A. Weber.

(016084.3/236/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

COLEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 82.157.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(016085.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

HAIR FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 68.807.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

(015918.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

KELLERHOFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 83.994.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

(015916.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

MACCHINE D'EPOCA, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Limpach.
R. C. Luxembourg F 375.

STATUTS

Entre les personnes physiques soussignées, membres fondateurs:

Franck Albert, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4448 Soleuvre,

Franck Lucien, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4499 Limpach,

Haagen Axel, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4499 Limpach,

Hartz Norbert, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4995 Schouweiler,

Labalestra Vito Lorenzo, ouvrier, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3860 Schifflange,

Reimen Marcel, fonctionnaire d'Etat, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3862 Schifflange,

réunies en assemblée constituante en date de ce jour, il est créé une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination MACCHINE D'EPOCA, A.s.b.l.

Elle a son siège social à Limpach.

Art. 2. L'association a pour objet de réunir des passionnés et amateurs de véhicules, notamment de fabrication italienne à caractéristiques historiques et d'en propager l'intérêt par toutes activités appropriées.

Art. 3. Le nombre minimum des membres est fixé à trois.

Art. 4. L'admission et l'exclusion d'un membre sont prononcées par l'assemblée générale, l'exclusion devant être motivée par une atteinte grave aux intérêts de l'association.

Art. 5. Un membre démissionnaire ou exclu ne peut faire valoir aucun droit sur ses cotisations payées ni sur le patrimoine de l'association.

Art. 6. L'assemblée générale se tient au moins une fois par an par voie d'invitation individuelle des membres, sur convocation du conseil d'administration. Elle décide notamment des décharges à donner au conseil d'administration, conformément à toutes les compétences que la loi lui confère.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des membres présents, sauf pour les cas où la loi en décide autrement. En cas d'égalité de voix la décision appartient au président.

Art. 7. L'assemblée générale élit le conseil d'administration pour la durée de deux ans. Le conseil d'administration est composé au minimum d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Le conseil d'administration est chargé de la gestion des affaires courantes et dispose à cet effet de toutes les compétences, sauf de celles dévolues par la loi à l'assemblée générale.

Les décisions du conseil d'administration sont prises selon les mêmes modalités que celles arrêtées à l'article 6 ci-avant pour l'assemblée générale.

L'association est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration. Les procès-verbaux des séances de l'assemblée générale et du conseil d'administration sont accessibles à tous les membres.

Art. 8. Le taux maximum des cotisations ou des versements à effectuer par les membres de l'association est fixé à 25,- (vingt-cinq) euros.

Art. 9. La différence entre les avoirs et les engagements de l'association constitue son patrimoine qui lui appartient en propre sans que les membres puissent y faire valoir un droit individuel.

Art. 10. En cas de dissolution de l'association le patrimoine est versé à une oeuvre sociale désignée par l'assemblée générale.

Fait à Limpach en date du 11 janvier 2004.

A. Franck / L. Franck / A. Haagen / N. Hartz / V. L. Labalestra / M. Reimen

«Réunis en conseil d'administration, le 11 janvier 2004,

les membres fondateurs ont procédé à l'élection du premier conseil d'administration qui se compose comme suit:

Président: Reimen Marcel

Secrétaire: Franck Lucien

Trésorier: Hartz Norbert

Membres: Franck Albert, Haagen Axel, Labalestra Vito Lorenzo,
tous pré-qualifiés.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00573. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014690.3/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

OISEAU NOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 93.745.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 février 2004 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit, demeurant à B-Fauvillers, et Monsieur David de Marco, directeur, demeurant à L-Stegen, ont été nommés gérants de la société, en remplacement de Monsieur Johan Bojs et Monsieur Arne Jacobsson, démissionnaires, et ce avec effet rétroactif au 28 novembre 2003.

Pleine et entière décharge a été accordée aux gérants démissionnaires pour l'exercice de leur mandat.

Les nouveaux gérants ont été nommés pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016216.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

VINGT-QUATRE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.213.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

(015914.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

EURON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.356.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

(015911.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

EMMETEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.323.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

(015912.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

**FSB-SYSTEMS S.A., Société Anonyme,
(anc. ASPEN & HOSTA S.A.).**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.095.

L'an deux mille quatre, le quinze janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ASPEN & HOSTA S.A. (R.C. B n° 81.095), avec siège à Capellen, constituée suivant acte notarié du 8 mars 2001, publié au Mémorial C n° 887 du 17 octobre 2001.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 1^{er} août 2001, publié au Mémorial C n° 121 du 23 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à L-4777 Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Yves De Pril, administrateur de sociétés, demeurant à B-6800 Sampont.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la raison sociale en FSB-SYSTEMS S.A.
2. Transfert du siège social de Capellen à Esch-sur-Alzette.
3. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en FSB-SYSTEMS S.A.

Elle décide également de transférer le siège de Capellen à Esch-sur-Alzette.

L'adresse du siège est: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

Suite à ces changements, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FSB-SYSTEMS S.A.»

Cette société aura son siège à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Quintus-Claude, S. Arosio, Y. De Pril, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2004, vol. 894, fol. 58, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 27 janvier 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(014692.3/207/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

KURT BEIER LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

H. R. Luxemburg B 64.659.

Generalversammlung des 6. Februar 2004

Anwesend:

Die Gesellschaft KURT BEIER A/S, mit Sitz in DK-6710 Esbjerg, Handvaerkervej, 20 (Dänemark)

und

die Gesellschaft HJERING SYSTEMINVEST APS, mit Sitz in DK-6710 Esbjerg, Mosevangen 19 (Dänemark).

In ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der Gesellschaft KURT BEIER LUXEMBOURG, S.à r.l., wie eingangs bezeichnet, beschließen vorerwähnte Gesellschaften einstimmig:

- Herrn Kurt Beier, wohnhaft in DK-6710 Esbjerg, 3, Søbaken mit sofortiger Wirkung in seiner Funktion als Geschäftsführer vorbenannter Gesellschaft durch Herrn Gerhard Heinrich Ludolf, wohnhaft in D-34129 Kassel, Goethestrasse 36 (Deutschland) zu ersetzen und dem Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse zu erteilt, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten;

- Herrn Kurt Beier Entlastung für die in vorgenannter Funktion getätigten Leistungen zu erteilen.

Luxemburg, den 6. Januar 2004.

KURT BEIER A/S / HJERING SYSTEMINVEST APS

vertreten durch Herrn Kurt Beier

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014848.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

N.LUXTECNIC, NOUVELLE LUXTECNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 16-18, ancienne route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.471.

Décision de l'associé unique du 15 janvier 2004

L'associé unique de la société NOUVELLE LUXTECNIC, en abrégé N.LUXTECNIC, S.à r.l., a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur José Fernando Gomes Pinheiro, chef de chantier, demeurant à L-7447 Lintgen, 75, rue Fischbach, de son mandat de gérant unique de la société est acceptée.

- Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

- Est nommé gérant technique de la société, Monsieur Alexandre Baartz, installateur sanitaire et chauffage, demeurant à L-7241 Bereldange, 142, route de Luxembourg.

- Le gérant technique nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

- Est nommé gérant administratif de la société Monsieur José Fernando Gomes Pinheiro, prénommé.

- Le gérant administratif nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

- La société est dès lors engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants, le gérant technique disposant dans tous les cas d'un droit de co-signature obligatoire.

Luxemburg, le 15 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(015635.3/503/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

I.D.C. S.A., INTERNATIONAL DESIGN CONCEPT, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 81.367.

Le siège social de la société I.D.C. S.A., INTERNATIONAL DESIGN CONCEPT S.A., établi à L-2610 Howald, 250, route de Thionville, est dénoncé avec effet immédiat.

Howald, le 30 janvier 2004.

Pour ELIX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(015638.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

ANGLO IRISH BANK WORLD DERIVATIVES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 61.316.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour ANGLO IRISH BANK WORLD DERIVATIVES

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(015865.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

IGNI, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 60.894.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour IGNI

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(015866.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

AZUR S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3261 Bettembourg, 11, rue du Nord.

DISSOLUTION

La société AZUR S.C.I. a été constituée par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, le 10 janvier 2001 et publiée au Mémorial C n° 652 du 20 août 2001.

Les associés déclarent que suite à la réalisation de son objet social, la société n'a plus d'objet.

En conséquence et conformément à l'article 1865, 2° du Code Civil, la société est considérée comme n'ayant plus de raison d'exister.

Elle est donc dissoute avec effet immédiat et n'existe plus à compter de cette date.

Les documents sociaux resteront conservés à l'ancien siège social à L-3261 Bettembourg, 11, rue du Nord.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(015640.3/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

TRICAT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.228.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(015695.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

TRICAT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.228.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Signature.

(015697.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

TRICAT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.228.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(015701.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

TRICAT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.228.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(015699.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

SRD STEEL & PIPE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
H. R. Luxemburg B 31.420.

Ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre vom 2. Dezember 2003

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Rücktritt von Frau Christel Scholtes als Verwaltungsratsmitglied anzunehmen, und ihr volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates zu erteilen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Frau Monika Beyer (Fremdsprachen- und Wirtschaftskorrespondentin), wohnhaft in D-54427 Kell am See, Hochwaldstraße 11, zum neuen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Betzdorf, den 2. Dezember 2003.

Für gleichlautende Mitteilung

P. Lepper / K. Fuchs / H. Nelles / D. Weides / M. Krämer

Die Aktionäre

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02327. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(015519.3/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

BUCHMANN ECHAFAUDAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 75.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02032, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour BUCHMANN ECHAFAUDAGES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(015651.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

BRAUN MARCO, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6686 Merttert, 59C, route de Wasserbillig.
H. R. Luxemburg B 76.000.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. Januar 2004

Am 1. Januar 2004 haben sich die Gesellschafter der Firma BRAUN MARCO, S.à r.l. zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden um folgenden Beschluss zu fassen:

Der Gesellschaftssitz wird von L-6686 Merttert, 59A, route de Wasserbillig, nach L-6686 Merttert, 59C, route de Wasserbillig, verlegt.

Merttert, den 1. Januar 2004.

M. Braun.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015572.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

FONDATION LUXEMBOURG - EL SALVADOR, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-6671 Merttert, 30, rue Jean-Pierre Beckius.
R. C. Luxembourg G 3.

Approuvé par arrêté grand-ducal en date du 9 mai 2003.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

(1^{er} exercice)

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Comptes bancaires/encaisse.....	233.084,04 EUR	Capital initial.....	125.000,00 EUR
		Excédent de l'exercice.....	108.084,04 EUR
			233.084,04 EUR

COMPTE RESULTATS

(mai-décembre)

Dépenses

Aide au foyer Amor y Esperanza.....	52.045,90 EUR
Frais de constitution.....	2.446,67 EUR
Frais d'impression.....	2.122,90 EUR
Frais d'expédition.....	2.536,74 EUR
Frais bancaires.....	92,60 EUR
Autres frais administratifs.....	246,48 EUR
Excédent de l'exercice.....	108.084,04 EUR
	167.575,33 EUR

Recettes

Participation Abbé Henri Gloden.....	13.765,00 EUR
Dons reçus.....	153.420,67 EUR
Intérêts bancaires.....	389,66 EUR
	167.575,33 EUR

G. Scholer / A. Trierweiler
Président / Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02867. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

PROJET DE BUDGET 2004

Recettes présumées

Report de l'exercice 2003	108.084,04 EUR
Dons	170.000,00 EUR
Intérêts bancaires	1.915,96 EUR
	<hr/>
	280.000,00 EUR

Dépenses présumées

Aide au foyer Amor y Esperanza	120.000,00 EUR
Aide pour nouveaux projets	115.000,00 EUR
Frais de fonctionnement	15.000,00 EUR
Provision pour charges imprévues	30.000,00 EUR
	<hr/>
	280.000,00 EUR

A. Trierweiler

Le Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02868. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(015175.2//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

ICG MEZZANINE LUXCO NO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 76.968.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

(015899.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

ICG MEZZANINE LUXCO NO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 76.968.

Extrait des résolutions et décisions prises par les associés pour l'approbation des comptes au 30 juin 2001

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 30 juin 2001;
- de donner décharge aux gérants FERGUSON MANAGEMENT B.V. et SHAPBURG LIMITED pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 30 juin 2001.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Pour ICG MEZZANINE LUXCO NO 1, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015897.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

F & I SOFTWARE, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Dippach-Gare.

H. R. Luxemburg B 66.446.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. Juli 2002

1. Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS als derzeitigen Prüfungskommissar abzurufen und das Mandat der FIDUCIAIRE SOFINTER bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung im Jahre 2003 zu übertragen.

Das Mandat des Prüfungskommissars WEBER & BONTEMPS endet mit der Erstellung und Prüfung der Bilanz des Bilanzjahres 2001.

Luxemburg, ne varietur, den 17. Juli 2002.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Der Vorsitzende / Der Schriftführer / Der Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Auszug des Protokolls der Ordentlichen Generalversammlung vom 20. August 2003

6. Beschluss

Die Mandatschaft des jetzigen Prüfungskommissars wird bis zum Jahre 2009 verlängert und endet mit der Erstellung und Prüfung der Bilanz des Bilanzjahres 2008.

7. Beschluss

Von der Gesellschafterversammlung wird die Wiederwahl des Verwaltungsrates in seiner bisherigen Form für die Periode bis zum Jahre 2009 zugestimmt.

Luxemburg, ne varietur, den 20. August 2003.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Der Vorsitzende / Der Schriftführer / Der Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015574.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

ICG MEZZANINE LUXCO NO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 76.969.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 février 2004.

Signature.

(015906.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

ICG MEZZANINE LUXCO NO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 76.969.

Extrait des résolutions et décisions prises par les associés pour l'approbation des comptes au 30 juin 2001

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 30 juin 2001;
- de donner décharge aux gérants FERGUSON MANAGEMENT B.V. et SHAPBURG LIMITED pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 30 juin 2001.

Luxemburg, le 16 février 2004.

Pour ICG MEZZANINE LUXCO NO 2, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015903.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.
